

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription aux « 24ème journées du Groupe Français de Spectroscopie Vibrationnelle GFSV » organisé du mercredi 16 au vendredi 18 mai 2018 sont fixés comme suit :

Catégories de participants	Avant le 10/04/18	Après le 10/04/18
Chercheurs universitaires ou Cnrs	400,00 €	450,00 €
Etudiants	250,00 €	300,00 €
Industriels	500,00 €	600,00 €
Exposants industriels	1000,00 €	1000,00 €
Accompagnateurs	100,00 €	100,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire LMOPS et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 20 mars 2018


Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

03 AVR. 2018